

Les associations féminines vaudoises et la motion Bettens

Autor(en): **S.B.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **33 (1945)**

Heft 694

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-265598>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

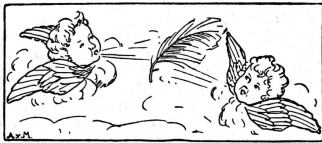
Les associations féminines vaudoises et la motion Bettens

Le Cartel des associations féminines vaudoises, qui groupe une quinzaine de sociétés, et les représentantes d'autres groupements qui ne font pas partie du Cartel, ont tenu séance le 12 octobre. La majorité des associations représentées s'est prononcée en faveur d'une pétition à adresser au Grand Conseil, à temps voulu, pour appuyer la motion de M. Ch. Bettens demandant le suffrage féminin cantonal par la modification de l'article 23 de la Constitution; d'autres associations prendront position après avoir consulté leur assemblée générale.

Un comité d'action vaudois pour le suffrage féminin a été créé et son bureau composé de M^{lle} A. Quinche, avocate (Association vaudoise pour le suffrage féminin), M^{me} Ch. Muret (groupe féminin du parti ouvrier et populaire), M^{lle} L. Comte, avocate (Union des femmes de Lausanne), M^{me} Leuba (Ligue des femmes abstinences, Cuarnens) et M^{lle} Cornuz (Groupe romand des coopératrices, Lausanne).

Le Cartel a décidé en outre l'envoi aux municipalités du canton d'une lettre leur rappelant que la loi sur l'instruction primaire de 1905 prévoit que les femmes peuvent faire partie des commissions scolaires; 43 femmes siègent dans les quelque 300 Commissions scolaires vaudoises; ce nombre pourrait être augmenté pour le plus grand bien de l'école vaudoise.

S. B.



DE-CI, DE-LA

La mort d'une musicienne.

A la fin de l'été est parvenue de Paris la nouvelle de la mort d'une musicienne suisse qui, sous le nom de Saga Reuter, a fait honneur à sa petite patrie.

Louisa Roos, de son vrai nom, était Lausannoise et nièce d'un syndic de Lausanne; elle avait fait au Conservatoire de sa ville natale de solides études musicales et fondé un institut de musique où elle a mis en pratique ses dons de pédagogue et d'animatrice. Elle a été parmi les premières diplômées de l'Institut Jaques-Dalcroze et a donné, dès 1906, des leçons de gymnastique rythmique.

Peu après, elle alla s'établir à Paris où elle a fait une belle carrière de pédagogue; elle a enseigné à l'Ecole alsacienne, à l'Ecole supérieure de musique, à l'Ecole normale de mu-

sique, où elle a fait connaître la méthode Froebel et la gymnastique rythmique.

Louisa Roos a fait à Paris une active propagande pour la musique suisse et pour les artistes suisses. Elle a organisé, en 1926, la première séance de musique de l'Association des artistes suisses à Paris. Elève de Vincent d'Indy, elle composait, et avec talent; on lui doit de la musique de chambre, des pièces pour violoncelle, pour orgue, des mélodies, une symphonie, quatre quatuors. Dernièrement, la Radio nationale française diffusait une de ses compositions pour clavecin.

S. F.

Cinquante-cinq ans de journalisme!

Ils sont rares les journalistes qui peuvent se vanter d'un demi-siècle d'activité professionnelle! et encore plus rares sont les femmes qui ont de si beaux états de service. Nous n'en connaissons qu'une, M^{lle} Ilse Hohl, attachée spécialement à l'*Appenzeller Zeitung*, correspondante parlementaire de plusieurs journaux radicaux, que ses collègues accrédités au Palais fédéral ont fêté, cet été, à l'occasion de son 75^e anniversaire. Depuis 1940, M^{lle} Hohl est membre d'honneur de l'Association de la Presse suisse; c'est la première fois que cet honneur revient à une femme.

Le vote des femmes devant le Parlement neuchâtelois

Quatre ans après la deuxième consultation populaire rejetant le vote féminin, le Dr. Bersot, député socialiste, a posé à nouveau le problème devant le Grand Conseil, mardi dernier, 9 octobre. Fortement documenté, il fait un exposé méthodique et éloquent à la fois qui retient l'attention des députés. Il rappelle le sort des deux motions précédentes, acceptées par le parlement, mais rejetées par le peuple en 1919 et 1941.

Mais pendant la guerre, non seulement chez notre voisine la France, mais chez nous aussi, l'*'Idée'* a marché. Les femmes suisses ont bien mérité de la patrie puisque partout elles ont remplacé les hommes, rempli comme eux des devoirs militaires et se sont tirées à leur honneur des difficultés du ravitaillement. En somme seule une raison psychologique retient les opposants qui considèrent les droits du citoyen comme un apanage de la virilité.

L'exposé du motionnaire est chaleureusement applaudi et le président ouvre la discussion. Tour à tour les porte-parole des partis entrent en lice; M. Biéri, au nom de la majorité radicale, s'oppose à la motion. Les «dames et demoiselles» de Neuchâtel feraient mieux de pousser les hommes à voter, comme jadis la femme de Werner Stauffacher engagea son mari à résister à l'opresseur. Mais deux radicaux de la minorité se déclarent favorables: M. Losey, fidèle suffragiste, qui voit la femme au travail, et M. G. Béguin, président de la ville de Neuchâtel. Nous avons besoin, dit-il, d'une démocratie vivante qui ne craint pas d'assumer des risques; or rendre les femmes citoyennes, c'est un bon risque.

M. Pierre Favarger, porte-parole du parti libéral, qui appuie la motion, se lève à son tour et fait un exposé d'une grande élévation, écouté dans un silence impressionnant. La femme travaille, elle paie ses impôts, elle est l'égale de l'homme, et lui donner ses droits

M^{lle} Hohl a débuté dans la carrière à l'âge de dix-sept ans, comme secrétaire de son père, journaliste lui-même; elle n'a cessé dès lors de travailler avec fidélité, exactitude, donnant l'exemple de la conscience, de la probité, de la servabilité. Ses confrères de Berne l'entourent d'une respectueuse amitié. Nous souhaitons à «tante Ilse», comme ils l'appellent, de belles années de travail et de santé.

S. F.

Les femmes dans l'administration communale.

M^{me} Schmid-Spöthelfer et M^{lle} H. Maillard ont été nommées dentiste et dentiste-adjointe à la direction des Ecoles à Lausanne.

M^{lle} Odette Steinmann, dont le *Mouvement*, à plus d'une reprise, a signalé les expositions de peinture, a été nommée sous-bibliothécaire à la Bibliothèque municipale.

Récital de piano par J. Perrotet, à l'Athénée (Genève)

Le romantisme dans la musique: compositeurs de divers pays — c'est dans ce sens que M^{lle} Perrotet avait établi son programme du 8 octobre. Et l'on eut ainsi une belle heure d'art en suivant un guide habile dans l'exécution d'œuvres de Weber, Field (Angleterre), Ste-

phen Heller, Becker Gröndahl (Norvège), Max Vogrich, la seconde partie de la soirée étant consacrée à Chopin, Hans Huber, Rubinstein et Liszt.

M.-L. P.

Une inspectrice.

M^{lle} Olga Péclard, à Bex, a été nommée inspectrice régionale des ruchers de l'arrondissement de Bex-Plaine. C'est la première fois qu'une femme est chargée de ces fonctions officielles.

L'Alliance de Sociétés féminines suisses à Genève

(Fin de la 1^{re} page)

L'imprimé, qui s'ajoute toujours à l'ordre du jour des assemblées de l'Alliance, est apparu sous l'aspect d'une S. C. F., M^{me} Georges Perrot, qui a parlé de la grande misère matérielle et morale des Suisses rapatriés hébergés en quarantaine dans le camp de La Plaine, dont beaucoup ne connaissent pas leur patrie et qui doivent refaire leur vie entièrement; ce sont des S. C. F. qui ont la direction du camp et veillent au bien-être phy-

c'est remplir un simple devoir d'honnêteté. M. le Dr. Kennel (Ppn) trouve une nouvelle votation prématurée. La majorité des femmes, une consultation de ses malades lui a permis de le constater, est opposée à cette réforme; d'ailleurs, plus une femme est féminine, moins elle est féministe!

M. Corswant (pop), au nom de son groupe unanime, intervient en faveur de la motion. Avec chaleur il dit que ce droit est l'évidence même et tant que la femme ne vote pas nous ne vivons pas en démocratie.

M. Henri Perret (soc.), conseiller national, réfute les arguments des adversaires; si certaines femmes ne désirent pas être citoyennes, d'autres, au contraire, le désirent vivement, d'autant que les 200.000 signataires de la pétition adressée aux Chambres fédérales en 1929.

M. Léon Dupasquier, chef du gouvernement, préavis favorablement au nom de l'Exécutif alors que précédemment ce ne fut jamais le cas; c'est un symptôme évident de l'évolution des idées.

Enfin, par une majorité de 66 voix contre 21, proportion jamais atteinte jusqu'ici, le Grand Conseil a accepté la motion et l'a remise pour étude au Conseil d'Etat. Notons que tout ce débat fut d'une tenue parfaite et une belle leçon d'instruction civique pour une classe de jeunes filles qui y assistait. Jamais les plaidoyers en faveur des droits des femmes ne furent plus chaleureux, ni les arguments des opposants si minces. C'est de bon augure pour la tâche qui nous attend.

Clara WALDVOGEL.

Impressions de séance

Le Dr. Henri Bersot (soc.) développe une fois de plus un des postulats les plus chers du groupe socialiste. Pendant plus d'une demi-heure, l'orateur retiendra l'attention de ses collègues. Son exposé fouillé ne perdra à aucun moment de son intérêt. Aussi, nous nous promettons, dès que possible, de revenir sur le sujet.

«Nous devons, déclare le porte-parole du groupe socialiste, tirer la conclusion des années tra-

giques pour réaliser plus complètement encore la démocratie. Le meilleur moyen de la défendre c'est encore de l'étendre. Le problème est agité chez nous depuis 1916. Malgré les échecs retentissants, la question doit être reprise. A la base de ces refus, il y a essentiellement une question de psychologie. Au cours des siècles, depuis que s'est fondée notre démocratie suisse, les citoyens ont pris l'habitude de considérer le droit de vote comme un véritable apanage de la virilité. Ils ont défendu aux femmes de pénétrer dans ce domaine. Ils en ont fait leur chasse gardée. Même les hommes les plus faiblaris, les plus timides, les plus ignares sont très fiers de se sentir dans ce domaine les maîtres absolus.

«Un peu partout la question revient maintenant sur le tapis; les expériences des temps de guerre ont montré combien il serait injuste et peu profitable pour l'Etat de renoncer à la collaboration des femmes, à laquelle on sut bien faire appel dans les temps difficiles.

«Le canton de Neuchâtel, qui fut le premier à organiser une votation publique en 1919, s'honorait en étant aussi le premier à donner le droit de vote aux femmes.

«En votant la motion, le Grand Conseil fera non seulement œuvre d'élémentaire justice, non seulement il s'affirmera partisan d'une démocratie saine et complète, telle que la veut la Charte des Nations unies, non seulement il fera acte de respect envers la femme qu'il élèvera à la dignité de citoyenne active, mais encore et surtout, en ces temps où le monde sort de la plus atroce des guerres, il témoignera de sa reconnaissance envers celles qui, à l'arrière des troupes mobilisées, ont vaillamment continué de faire leur tâche quotidienne, ont affronté les difficultés du ravitaillement, ont maintenu dans nos foyers une atmosphère saine et confiante, prouvant par là même combien elles étaient dignes et capables de devenir à l'égale des hommes, aussi bien dans le domaine communal que dans le domaine cantonal, des citoyennes électrices et éligibles».

Cette intervention est chaleureusement applaudie.

MATURITÉS
BACC. POLY.
LANGUES MODERNES
COMMERCE
ADMINISTRATION

33 professeurs
méthode
programmes
individuels
gain de temps

École LEMANIA
LAUSANNE

Portraits et figures de femmes

Gillette ZIEGLER

Quand, entre 1928 et 1937, je collaborais aux hebdomadaires féminins *Eve* et *Minerve*, faisant ainsi mes premiers pas hésitants et timides dans le journalisme — en leur envoyant des correspondances de la Suisse, — il m'arrivait de m'enthousiasmer pour telle figure que l'actualité présentait.

Parmi les «succès féminins» de l'époque, se trouvait souvent citée une charmante Nicoise, M^{lle} Gillette Gauthier, qui devint bientôt par son mariage M^{me} Gillette Ziegler. Cette «sœur en Eve» comme on disait alors, avait choisi une carrière presque nouvelle pour une femme: reque première à l'Ecole des Chartes après un concours difficile qui lui conférait le titre imposant de «Major», elle devint archiviste-paléographe. Je m'intéressais beaucoup à cette chartiste, d'abord par sympathie pour sa carrière (spécialisée dans la numismatique, elle s'était établie «expert en médailles») et ensuite à cause de ses articles pleins de jeunesse enthousiasme, pétillants d'esprit, où, avec une rare érudition et une fine perspicacité, elle défendait les droits de la femme moderne. Lors d'un voyage en France il y a sept ou huit ans, un gros volume sur l'*'Histoire de Grasse au Moyen âge'* me tomba sous la main. Je le feuilletai avec un vif intérêt, tant pour la parfaite correction du style, que par la vaste érudition qui lui révélait. Et j'éprouvai une agréable surprise en lisant le nom de l'auteur: Gillette Ziegler. Une connaissance! Car dans les journaux

que nous aimons, nous découvrons parfois, n'est-il pas vrai? des affinités si grandes avec des collaborateurs inconnus, que leur nom ne devient cher comme celui d'un ami. Cette thèse, extrêmement documentée, fut tout ce que je connus, au cours de plusieurs années, de l'érudite chartiste. Cela tenait à ce que je ne lisais pas les quotidiens et les hebdomadaires auxquels Gillette Ziegler collaborait. Travaillant pour un cabinet de numismatique parisien, elle donnait en effet des articles de vulgarisation historique que *Bravo*, à *Miroir du Monde*, des échos au *Jour* et au *Figaro*, et fut attachée, de 1937 à 1940, au *Petit Journal*. Elle a même collaboré, sous son pseudo «Tony Guildé», au magazine suisse *Le Bouquet de la Quinzaine*.

C'est d'une façon plutôt mystérieuse que je devais retrouver la trace de l'incessante activité de notre femme auteur. Pendant la période âpre et héroïque de la Résistance, j'habitais la Côte d'Azur et m'intéressais beaucoup à tous les mouvements clandestins, en particulier aux journaux publiés et distribués sous le manteau à la barbe des occupants. Un jour un grand ami de mon mari m'apporta quelques numéros d'un de ces journaux clandestins, en me disant qu'il venait des Basses-Alpes, où une jeune journaliste de grand talent le rédigeait. Presque sans le vouloir (car, à cette époque difficile, on ne communiquait, même entre camarades sûrs de la Résistance, qu'avec des pseudos) il prononça le nom de Gillette Ziegler! Le petit organe clandestin en question portait le beau titre *Tenir* et était dactylographié. J'appris que notre journaliste vivait cachée dans le village d'Entrevaux et que, comme beaucoup de patriotes, elle était suspecte.

Dans les Basses-Alpes, où tous les paysans donnaient un si solide appui au «maquis», elle accomplissait un magnifique travail de résistance, tout en soutenant les efforts de son mari, engagé parmi les F.F.I., et qui devait combattre avec eux en Haute-Tiène.

Dès la publication des premiers journaux de la libération, je trouvai des articles de Gillette Ziegler dans un des plus importants quotidiens de la Côte d'Azur, l'*Aurore du Sud-Est*, et dans l'hebdomadaire qui en dépend, *Aurore-Magazine*. J'écrivis alors à Gillette Ziegler, pour lui dire combien, depuis longtemps, je l'appréciais, et la correspondance que nous échangeâmes me fit découvrir un aspect inconnu de son talent.

De 1941 à 1944, ayant cessé volontairement toute activité journalistique, elle s'essaya dans le roman policier, et y réussit si bien qu'elle compte maintenant à son actif dix romans publiés à la cadence de deux ou trois par an! J'apprécie les romans policiers, et leur lecture peut me passionner. Je devorais tout ce que je pus trouver, et qui n'était pas «épuisé en librairie», de cet auteur qui, brusquement, se révélait à moi comme une nouvelle Agatha Christie. Je n'ai pas lu *Sera puni de mort*, ni *La voie sanglante*, ni *La police est sur les lieux*, ni les deux romans publiés sous le pseudo Tony Guildé, *La poursuite sans merci*, et *Le Vengeur d'octobre*, qui sont tous, excepté ce dernier, antérieurs à 1943. Mais j'ai lu avec un grand intérêt les autres: *La mort donne des numéros*, un petit chef-d'œuvre du genre, *L'homme au mantelet d'or*, où la savante numismate montre le bout de l'oreille, *La mission de Martin Faublas*,

qui est, parmi les romans de Gillette Ziegler, celui qui se rapproche le plus du procédé des grands maîtres américains et anglais, ainsi que *L'épine rouge*, dernier en date, et *Choisis le poison*, où la chartiste a utilisé ses souvenirs d'étudiante. Cette importante production, où l'on décèle une étonnante puissance d'imagination, n'est, paraît-il, qu'un début. Notre auteur m'a confié avoir en chantier, en plus de deux romans sur la guerre *Le combat dans la nuit* et *Hôtel Francia*, presque au point et de prochaine publication, deux romans policiers nouveaux.

Comment cette érudite d'archéologie et de paléontologie en est-elle venue à cultiver un genre que d'aucuns méprisent mais dont les foules raffolent? Evidemment ce sont les circonstances qui l'y ont amenée: son chômage volontaire en tant que journaliste. On définit souvent le roman policier «littérature d'évasion» et il fut sans doute pour Gillette Ziegler un moyen de s'évader des tristesses de l'heure, de l'angoisse et du silence... Mais on peut encore se demander comment cette chartiste a si bien réussi dans ce genre spécial. Je crois que sa préparation de chartiste y est justement pour quelque chose, car rien ne peut mieux que les sciences exactes façonner une intelligence et la préparer aux recherches méthodiques du policier, la prédisposer à ces constructions rigoureuses, précises, qui tiennent de la technique des mots croisés. S. S. Van Dine fut naguère un savant philologue, et cela me semble bien moins susceptible d'entraîner un esprit vers le roman policier, ce qui n'a pas empêché Van Dine de nous donner l'intéressante série d'aventures de Philo Vance.